

PROCHE,  
ACTIF,  
humain !

**SNAP**



**CPSRR**

Commission Paritaire de Suivi  
des Régimes de Retraite

Réunion du 23 juin 2025

VOS REPRESENTANTS  
SNAP

Frédéric PICHON DE BURY

[fred.pichondebury@francetravail.fr](mailto:fred.pichondebury@francetravail.fr)

Sophie GRIL

[sophie.gril@francetravail.fr](mailto:sophie.gril@francetravail.fr)

Laura BOZZONE

[laura.bozzone@francetravail.fr](mailto:laura.bozzone@francetravail.fr)

Pour rappel, le régime de retraite surcomplémentaire est un **régime fermé** : ne sont concernés que les agents de droit public ayant travaillé au sein de l'ANPE entre le 1er juillet 1991 et le 30 juin 1999. Le régime de retraite supplémentaire ou **régime ouvert** concerne les agents de droit public, ainsi que les anciens agents de droit public jusqu'à la date de leur droit d'option. Ce sont donc deux régimes qui ne peuvent plus accueillir de nouvel adhérent.

Depuis la mise en place du marché en cours (2023/2027), le régime fermé est géré par Arial CNP (Regroupement d'AG2R et CNP) et le régime ouvert par CNP retraite.

L'objet de cette réunion porte sur l'examen des comptes des résultats annuels 2024 des régimes de retraite fermé et ouvert : il s'agit de la 2<sup>ème</sup> année complète du marché actuel.

**SNAP**

**Contrat Régime de retraite surcomplémentaire (régime fermé)**

Pour rappel, l'ensemble des frais liés au contrat sont désormais prélevés sur le fonds collectif, fonds alimenté par l'employeur. L'épargne des comptes individuels n'est pas prélevée sachant que les frais sur prestations des rentes déjà liquidées ont été prélevés en une fois, lors du renouvellement du marché, pour un montant d'environ 11 millions d'euros. Ces frais ne viennent donc plus grever la production financière du canton. *Le cantonnement d'un actif consiste à réserver un portefeuille à une population spécifique, à gérer financièrement ce portefeuille de façon distincte par rapport à l'ensemble des autres contrats détenus par le même assureur.*

L'argent est prélevé en une seule fois, que l'agent parte en rente ou en capital. En cas de rente il est mis de côté dans le portefeuille CNP.

Les frais sur prestation sont passés de 2,90 à 2,70 %, mais cela n'impacte pas les droits des individus.

Le montant des frais prélevé est contractuel mais supérieur à la participation aux bénéfices... ce qui est essentiellement dû à la durée des investissements de l'assureur. En effet, des moins-values importantes ont été réalisées par celui-ci afin de se séparer d'investissements à durée trop longue et en vue d'en réaliser d'autres sur des titres plus courts.

Le portefeuille d'investissements est constitué de 75% d'obligations à 8-10 ans et 25% en monétaire. Arial CNP continue toutefois à posséder des titres très longs à très faible rendement.



RÉUNION DU 23 juin 2025

CPSRR

Commission Paritaire  
de Suivi des Régimes  
de Retraite

On dénombre 70 décès en 2024 contre 3 en 2023 – cet écart étant dû à un retard de gestion en 2023 et à un rattrapage de situations antérieures – ; 10 rachats exceptionnels (rachats sociaux) ; 3 transferts externes (sur autorisation du DG) et, en tout, plus de 450 départs.

Au 31/12/2024, 7916 comptes sont actifs et, parmi ceux-ci, 1761 ont 62 ans et plus, 969 ont 64 ans et plus.

818 comptes sont toujours en « Pli Non Distribué (PND) ». En matière de prévention de la déshérence, le niveau de comptes avec une adresse invalide est similaire à celui de 2023.

**Aujourd'hui, une grande partie des relevés de situations sont remis de manière digitale sur les espaces clients** : à noter que l'assureur a produit une note pédagogique qui a été jointe au relevé de situation 2024 adressé à tous les agents concernés ce printemps 2025.

547 prestations ont été traitées au cours de l'exercice 2024, les sorties 2024 sont supérieures à celles de 2023.

Les Rentes Non Inscriptibles (*prestation versée en une seule fois sous forme de capital*) ont augmenté en raison de l'augmentation du plafond (l'article A160-2 du Code des Assurances) soit 110€ par mois depuis l'arrêté du 17 juillet 2023.

**Compte tenu de l'augmentation de ce plafond (pour une sortie possible en capital ou en rente), la moitié des agents partant à la retraite sort désormais en capital.**

**Au titre de 2024, le taux de revalorisation prenant effet au 01/01/2025 est de 2,09% pour l'ensemble des rentes en cours, correspondant à un taux global de revalorisation moyen de 3,59%. Ce taux est plutôt bon.**

La somme des comptes individuels ne fait que décroître, elle est inférieure à 20 millions d'euros d'encours. Le montant du fonds collectif s'élève à 75 millions d'euros à fin 2024.

Pour rappel un versement de 20 millions d'euros a été fait par l'employeur en début d'année 2024.

**Les représentants du personnel et la Direction s'interrogent sur le devenir de ce contrat à moyen terme (4/5 ans) et, en corollaire, sur les décisions à prendre.**

**Concrètement, l'établissement perd de l'argent tous les ans.**



### Contrat Régime de retraite supplémentaire (régime ouvert)

Il s'agit d'un régime par points.

Pour rappel, au 30/12/2024, le mode de calcul des valeurs de transfert a évolué.

Au lieu de calculer le montant à verser selon le poids de l'individu dans le régime, méthode donnant un résultat assez volatil, pouvant être à la hausse ou à la baisse, l'assureur calcule désormais de la façon suivante : il paye à l'individu, qui quitte le régime, la somme des cotisations versées sur son compte individuel de retraite, revalorisées chaque année.

**Il reste à ce jour 3075 cotisants et le taux de couverture de ce contrat est de 124.5% contre 126.4% à fin 2023.**

PROCHE,  
ACTIF,  
humain !

Syndicat National du Personnel de France  
Travail

[syndicat.snap@francetravail.fr](mailto:syndicat.snap@francetravail.fr)



Je scanne, j'adhère !



RÉUNION DU 23 juin 2025

CPSRR

Commission Paritaire  
de Suivi des Régimes  
de Retraite

Une revalorisation des valeurs d'achat et de service a été effectuée au **01/01/25** comme suit :

- Valeur d'acquisition : 4,2959 € (+0,90 %)
- Valeur de service : 0,1931 € (+1,10%)
- Valeur de transfert, au titre de l'exercice 2024 : +1,10%

673 prestations ont été émises en date d'effet 2024, dont 547 rentes sous forme de capital unique et 95 rentes viagères.

**Le montant moyen annuel des rentes brutes s'élève à 620,01 euros par allocataire.**

Le montant moyen des rentes non inscriptibles payées durant l'année 2024 s'élève, quant à lui, à 15 682 euros bruts, pour un montant global de 8 923 464 euros.

Du point de vue de la gestion, 154 dossiers de décès ont été traités, prenant en compte les 134 décès de l'année 2024 et certains décès de l'année 2023.

Les délais de traitement sont en-dessous de la cible contractuelle, entre 4 à 14 jours selon les typologies.

En termes de déshérence, on dénombre 25 dossiers décès de plus d'un an, contre 15 l'année dernière.

3219 comptes sont encore en « Pli Non Distribué » et 6348 comptes client numériques ont été créés.

**Au 31 décembre 2024, 8342 comptes sont dénombrés, dont 2393 rentiers et 5949 non-rentiers.**

Concernant les investissements, on constate une légère baisse de la poche obligataire dont le rendement est passé de 2,20% à 2,42%. La performance des actions et Organismes de Placement Collectifs est très moyenne, les actions protégées ont quant à elles un bon rendement.



## Où trouver l'information dans le nouvel intranet France Travail ?

The screenshot shows the France Travail intranet interface. At the top, there is a search bar and navigation tabs: Actualités, Notre Établissement, Notre offre de services, Ma vie de collaborateur, Mes supports et ressources, Ma région, Annuaire, and Toutes les régions. Below this, there are several menu items under 'Mon quotidien RH': Temps de travail et congés, Rémunération, Situation administrative, Mutuelle et prévoyance, Mutuelle, Prévoyance, Portabilité, Affiliation retraite, and Accident du travail. A central section titled 'Les régimes de re' is visible, with sub-sections for 'Régime de base' and 'Régime complémentaire'. A right-hand menu lists: Temps de travail et congés, Rémunération, Situation administrative, Mutuelle et prévoyance, Avantages sociaux, and Responsabilités professionnelles. At the bottom, there is a search bar and a date indicator: 15/05 24/06/2025.

Prochain groupe de travail CPSRR, le 08 décembre 25, prochaine CPSRR début 2026.

**La délégation du SNAP à la CPSRR reste disponible pour répondre à vos demandes.**

PROCHE,  
ACTIF,  
humain !

Syndicat National du Personnel de France  
Travail

syndicat.snap@francetravail.fr

Je scanne, j'adhère !



SNAP